

Déclaration préalable

Réunion d'information du 7 septembre 2017
sur les suites à donner au rapport DURON "IPEF du futur"

1 La singularité du corps des IPEF ... ?

Si nous nous félicitons d'être invités à une réunion de travail avec les deux secrétaires généraux des trois principaux ministères employeurs d'IPEF (MTES, MAA, MT) pour examiner les pistes proposées pour "l'IPEF du futur", nous regrettons vivement, par contre, le **refus que nous a été signifié d'inviter des experts non-IPEF** à cette réunion, en remettant "à plus tard" la nécessaire réflexion sur l'avenir au sein des fonctions publiques des **dizaines de milliers de fonctionnaires de haut niveau scientifique et technique non-IPEF**.

D'autre part, cette réunion de travail nous paraît bien tardive et **trop peu reliée** aux autres documents stratégiques préparés, tant par le ministère de la fonction publique que par les autres ministères employeurs, et qui concernent pourtant pleinement le corps des IPEF. Ainsi, le lien avec le "Plan managérial" de chaque ministère préparés en 2017 ou avec le "Plan d'actions" prévu au MTES à la suite des "Assises des métiers de l'ingénieur" (mai 2016) ou encore avec les travaux du *Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État* sur l'encadrement supérieur (> avril 2015)...

2 Nos propositions sur les suites à donner au rapport Duron "IPEF du futur" ...

Nous n'avons pas eu connaissance préalable des "suites" que les SG des trois ministères s'approprient à donner aux propositions faites par le groupe de réflexion mis en place pour la rédaction du rapport "IPEF du futur", mais nous tenons à vous faire part des priorités **suivantes** qui nous apparaissent incontournables dans ces suites à donner au rapport "IPEF du futur" :

- mettre en place, particulièrement pour les IPEF confrontés plus que tout autre corps aux conflits d'intérêts entre le monde entrepreneurial et la fonction publique, des mécanismes particuliers, des parcours professionnels incitatifs, etc. pour s'assurer de **l'absence de conflits d'intérêts, sans oublier la phase de retour du privé vers la fonction publique**, pour lesquels la saisine de la Commission de déontologie n'est pas prévue en l'état actuel de la réglementation : <https://www.alternatives-economiques.fr/hauts-fonctionnaires-preferent-privé/00079448>

- veiller à ce que nos employeurs (ministères, opérateurs et collectivités territoriales) traduisent leurs feuilles de route par une **estimation** des moyens et, surtout, **des compétences dont ils ont besoin** pour la mise en œuvre de ces feuilles de routes de plus en plus complexes. Ainsi, nos trois principaux employeurs sont engagés dans des lourds programmes **de transitions** qui nécessitent, plus que tous les autres programmes, des fonctionnaires capables d'intégrer, à la fois, la **complexité des choix technologiques** à faire pour ces transitions énergétiques, numériques, écologiques (océans y compris), agronomiques, climatiques, sociales, etc.) et, **en même temps d'être transversaux**, entre société civile et gouvernants et, surtout, **entre administrations elles-mêmes**.

Ce rappel pour demander que l'ensemble des documents de référence, chartes de gestion, feuille de route, etc. qui seront élaborés dans le cadre de ce projet "IPEF du futur" fassent la part belle à :

- ✕ la **valorisation des compétences techniques et scientifiques** des fonctionnaires (Ingénieurs, mais aussi enseignants et chercheurs),
- ✕ leur capacité à **élaborer, animer, piloter les projets transversaux**, interministériels, internationaux, etc.

➔ ... des fonctionnaires du futur **éthiques, scientifiques et transversaux !**